

Papouasie occidentale

Aliansi Masyarakat Adat Nusantara

La Papouasie occidentale a le privilège de jouir d'une loi d'autonomie particulière (*Undang-Undang Otonomi Khusus*) lui permettant de mettre en œuvre des politiques spéciales aux niveaux du district et de la province. Cependant cette loi reste inappliquée et n'a pas amélioré significativement la situation des autochtones papous. Leur expulsion et la spoliation de terres ancestrales au nom de projets de développement comme l'ouverture de plantations restent des questions de première importance. Ainsi que l'avait rapporté *Indigenous World 2010*, le mégaprojet *Merauke Integrated Food and Energy Estate* - MIFEE, contrôlé par des compagnies privées, continue de s'étendre malgré les protestations des communautés autochtones et des écologistes.

En ce qui concerne la situation politique et la sécurité, le comportement militariste du gouvernement vis-à-vis des autochtones Papous avec la présence continue des forces armées est le principal empêchement à la conclusion de la paix en Papouasie occidentale. Alors que le Cenderawasih, XVII^{ème} commandement militaire de Papouasie occidentale proclame « la Paix est belle ! » le conflit social y reste d'un niveau élevé, le plus haut de toutes les régions indonésiennes, selon l'Observatoire de la police indonésienne. Un rapport déclare qu'en 2013 au moins 24 conflits sociaux ont éclaté provoquant 59 morts (dont 3 policiers et 9 soldats), 92 blessés (dont 6 policiers et 4 soldats), l'incendie d'1 commissariat, de 11 maisons et de trois voitures entre autres.

*Source : IWGIA Indigenous World 2014
Traduction de l'anglais par **Simone Dreyfus-Gamelon**,
Présidente du GITPA*

Réserves et commentaires de membres du réseau GITPA experts pour l'Indonésie et la Papouasie occidentale

Réserves : "L'inclusion ou non de la Nouvelle-Guinée occidentale (Papouasie occidentale) à l'ensemble politique indonésien alors en cours de définition a été discutée dès le début de l'année 1945 à Jakarta. Un peuplement (mélanézien) très différent de celui du reste de l'Archipel et, de ce fait, un fonds culturel radicalement distinct, poussait alors le Sumatranais Mohammad Hatta (qui deviendra le premier Vice-président du pays) à douter de la rationalité d'un rattachement dont il était clair qu'il ne serait pas souhaité par les populations. Une ligne majoritaire s'est alors dessinée pour considérer que la notion de "vouloir vivre ensemble" était "dépassée" pour définir les contours d'une nation et que la Papouasie occidentale devait être rattachée à l'ensemble politique indonésien en vertu d'une logique territoriale.

Une fois l'indépendance accordée à l'Indonésie (1949), les autorités néerlandaises ont tenu à conserver la Nouvelle-Guinée occidentale pour, disaient-elles, la conduire à une indépendance séparée. Les rapports de forces géopolitiques du moment les ont finalement contraintes à renoncer à leur projet et à transférer la souveraineté au gouvernement indonésien en 1962. L'Organisation des Nations Unies a alors posé comme seule exigence une consultation des population dont on ne saurait dire que, quels que soient les standards retenus en matière de referendum, l' "Acte de Libre Choix" organisé par le gouvernement indonésien en 1969 peut tenir lieu.

Les populations papoues, très dispersées et appartenant à de nombreux groupes linguistiques distinctes, se sont, individuellement ou collectivement, toujours opposées à une souveraineté indonésienne qui a toujours signifié pour elles mépris, violences et spoliations. C'est l'OPM (*Organisasi Papua Merdeka* - Organisation pour l'Indépendance de la Papouasie) qui figure aujourd'hui, pour les Papous (sur place

comme en exil) l'organisation de référence. Les affrontements sont sporadiques, mais depuis 1962, plusieurs dizaines de milliers de Papous ont périés et on peut dire avec certitude que la plupart des populations indigènes de Papouasie occidentale refuse le principe même d'une appartenance à l'Indonésie.

Le texte proposée pour Monde autochtone 2014 me paraît donc impubliable en l'état en ce qu'il suggère simplement des difficultés dans un cadre institutionnel en progrès et non contesté sur le fonds ".

(L'ensemble de ces réflexions est détaillé in Gabriel Defert, "L'Indonésie et la Nouvelle-Guinée occidentale - Maintien des frontières coloniales ou respect des identités communautaires", L'Harmattan, Paris, 1996, 454 p).

Commentaire : Aman est une organisation indonésienne réputée pour son engagement et son sérieux, mais ne peut être considérée comme légitime s'agissant de traiter du cas de la Papouasie occidentale qui pose une question politique unique parmi les territoires gérés par le gouvernement indonésien.

- Même si elle en avait le désir, Aman ne pourrait se faire porte-parole (ni même faire simplement état) des aspirations indépendantistes des populations papoues. Cette position relèverait d'une condamnation au pénal en Indonésie et compromettrait en tout état de cause toutes les démarches que l'organisation mène par ailleurs en faveur des peuples indigènes d'Indonésie ;

- Je doute fort que les Papous considèrent qu'Aman peut les représenter légitimement moins encore je crois qu'une association turque, aussi bien intentionnée soit-elle, pourrait, par exemple, se prononcer au nom des Kurdes ou des Arméniens.